Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	21/05/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents: Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Damien MENEL, Christian PEREZ, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE.

<u>Absents et excusés</u>: Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Guillaume SOULIE (pouvoir Damien MENEL), Marlène URSULE (pouvoir à Aurelie SOUFLI).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

11 – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME PUBLLIC DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA COMMUNE

Conformément au code de sécurité intérieure et notamment l'article L.251-2, Le maire en tant qu'autorité publique exerçant un pouvoir de police administrative a compétence pour installer un système de vidéoprotection dans les établissements ou lieux ouverts au public appartenant à la commune ainsi que sur la voie publique. Cependant, l'installation d'un système de vidéoprotection ayant un impact sur les affaires de la commune, d'un point de vue domanial, budgétaire et de commande publique, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

La mise en place du dispositif de vidéoprotection urbaine s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la ville et vise notamment à satisfaire les finalités suivantes :

- Sécurité des personnes
- Préventions des atteintes aux biens
- Protection des bâtiments publics
- Secours à personnes

Il est proposé l'installation d'une caméra au rond-point du Bouldou situé en agglomération sur la route départementale 994.

Suite à une consultation, l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'investissement est estimée à 15 133.20 € TTC par l'entreprise PROTECT SYSTEME.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à :

- déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à l'emplacement précité auprès de Monsieur le Préfet,
- solliciter une subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance

La secrétaire de séance, Signé, Philippe TABARDEL Acte dématérialisé Le Maire, Signé, Patrick GAYRARD Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération Publiée le 31/05/2024

Transmise en Préfecture

31/05/2024

<u>Délais et voies de recours</u> Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 11- Mise en place d'un système public de vidéosurveillance

Date de décision: 30/05/2024

Date de réception de l'accusé 31/05/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240530_11

Identifiant unique de l'acte: 012-200064665-20240530-20240530_11-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3.5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

......

Nom du fichier : DB 11- Mise en place videosurveillance.pdf (99_DE-012-200064665-

20240530-20240530_11-DE-1-1_1.pdf)